

DISPPAA

Département d'Information et de Soins
aux Personnes ayant un Problème
avec l'Alcool ou autres Addictions

Centre Hospitalier - Domaine des Fossés
BP 109 - 17503 JONZAC Cedex

Tél. 05 46 48 54 72 ou 05 46 48 54 90

Fax. 05 46 48 54 75

Docteur Emmanuel PALOMINO

Psychiatre - Alcoologue – Addictologue Praticien
Hospitalier

Mai 2012

MODALITÉS de la CURE
en HOSPITALISATION

Comme son nom l'indique, le D.I.S.P.P.A.A. propose une information et des soins aux personnes ayant un problème avec l'alcool, et, le cas échéant, à leur famille.

Il ne s'intéresse pas à "l'alcoolique" mais au "malade alcoolique" (car il s'agit bien d'une forme de maladie), et à la "Personne", car une maladie quelle qu'elle soit, ne résume pas un être humain, et derrière l'alcool et ses vapeurs, il y a un individu dans toute sa complexité et dans toute sa souffrance bien souvent.

Quels sont nos objectifs ?

Ils sont simples à énoncer : vous informer, vous aider, vous soigner si vous êtes déterminé à essayer de rompre durablement avec l'alcool.

Quels sont nos moyens humains ?

L'équipe comprend :

- un psychiatre alcoologue
- une psychologue
- 11 infirmiers et 1 cadre de santé, tous spécialisés en Alcoologie et Addictologie
- une assistante sociale
- une secrétaire médicale
- trois agents des services hospitaliers
- des intervenants extérieurs : diététicienne, représentants d'Associations d'Entraide pour Personnes Alcooliques.

Vous trouverez à la fin de cette brochure, la liste nominative de l'équipe du D.I.S.P.P.A.A.

Quels sont nos moyens "matériels" ?

Dans un certain nombre de cas, des soins peuvent vous être proposés sans hospitalisation : cela peut être des consultations spécialisées, une information par lettre ou téléphone. Ces services peuvent s'adresser aussi à votre famille.

Dans d'autres cas, il vous sera proposé un séjour à l'hôpital, traditionnellement appelé "cure". Les soins ont alors lieu dans un service d'alcoologie spécialement aménagé. Il se trouve au Centre Hospitalier de JONZAC, Domaine des Fossés.

Il y a au maximum 15 patients en traitement. Le séjour dure 28 jours.

L'admission n'y est pas automatique. Elle se fait sur proposition du médecin, ce qui implique un ou plusieurs entretiens préalables. Elle suppose que vous avez non seulement pris conscience du problème qui est le vôtre, mais aussi que vous êtes clairement volontaire pour vous soigner.

Lorsque la décision de cure est retenue, un contrat de soins est passé entre vous et l'équipe du D.I.S.P.P.A.A. Il sera signé lors de votre hospitalisation.

MODALITÉS D'UNE CURE EN HOSPITALISATION AU D.I.S.P.P.A.A.

Votre arrivée a lieu un **mercredi après-midi** entre **13 heures 30 et 15 heures 30**, à une date fixée préalablement. Passé 15 heures 30 (et sauf accord préalable) votre place sera proposée à un autre patient figurant sur une liste d'attente.

Les admissions se font tous les 14 jours. Un groupe de nouveaux curistes (en général au nombre de 7) entre en même temps que vous. Il y a donc généralement 14 curistes présents en même temps, répartis en deux groupes dont les cures se chevauchent.

La durée du séjour est fixe : 28 jours.

Les départs ont lieu le mardi après-midi entre 14 heures et 16 heures.

Quelle est la "philosophie" de la cure ?

Il s'agit d'abord de retrouver un bon équilibre physique et de préserver sa santé. Puis de beaucoup réfléchir, de façon à :

- identifier les problèmes
- chercher des solutions
- approfondir le pourquoi et le comment, tant en ce qui concerne le passé, que le présent et l'avenir

- expérimenter l'abstinence alcoolique : en comprendre le bien-fondé, mettre tous les atouts de son côté pour la mener à bien. L'abstinence à l'alcool n'est pas à proprement parler l'objectif ultime. Nous la considérons plutôt comme un moyen pour changer son mode de vie et trouver un meilleur équilibre de vie. Le contenu concret de cette "nouvelle vie" reste à définir avec vous.

Quels types de soins pendant la cure ?

Changer sa façon de vivre n'est pas chose facile, ni pour vous, ni pour personne d'ailleurs.

Nous ne pensons pas qu'il y ait une seule approche thérapeutique qui soit bonne à elle seule, pour tous les malades alcooliques. Nous utilisons plusieurs approches qui se complètent et visent à créer une "ambiance thérapeutique" propice à la réflexion constructive et aux changements.

Les activités thérapeutiques sont obligatoires.

A. certaines thérapies font appel à « la parole »

- entretiens individuels avec le médecin, la psychologue, votre infirmier(e) référent(e), l'assistante sociale

- thérapies de groupe : nous pensons que c'est un point déterminant lors de votre hospitalisation. Il y a deux groupes différents :

1. le groupe de parole : il est constitué dès le départ par l'ensemble des curistes arrivés en même temps que vous dans l'établissement. Les participants sont les mêmes pendant toute la cure, tant du côté des soignés que du côté des soignants. Votre investissement maximum est sollicité. La ***mise en parole*** et la ***mise en commun***, dans un groupe facilitateur et protecteur, permet d'éclairer votre problématique alcoolique, de retrouver une histoire, une identité, de la confiance en soi, de redonner du sens.

Les séances durent 1 heure 30.

2. le groupe d'Information et Connaissance de la Maladie Alcoolique (I.C.M.A.)

C'est un groupe plus ouvert, parfois plus grand numériquement. Différents intervenants vous apporteront les informations nécessaires à une bonne compréhension de la maladie alcoolique. Nous pensons que votre succès ne peut venir que lorsque **vous** créez des solutions, ou lorsque vous vous **appropriiez** celles qui sont proposées. Pour cela, tout le monde doit jouer la carte de la **responsabilisation**.

Il n'y a pas de responsabilisation sans une bonne **connaissance** sous-tendue par une bonne **information**. C'est l'objet de l'atelier I.C.M.A.

L'information doit être largement interactive : votre participation vivante est sollicitée.

Les séances durent de 1 heure à 3 heures.

3. Le groupe Affirmation De Soi (A.D.S.)

Il s'agit d'améliorer ses aptitudes à communiquer ; de s'exprimer mieux et efficacement, sans recours à l'alcool, en se respectant et en respectant les autres. On améliore alors la confiance en soi et l'estime de soi, si souvent fragiles quand on a un problème d'alcool.

Les séances durent de 1 heure à 1 heure 30.

B. D'autres thérapies ne passent pas directement par la parole

1. un atelier d'expression manuelle cherche à favoriser d'autres modes d'expression que la parole ainsi que la reprise de confiance en soi et l'émergence de la créativité.

2. ce sont les thérapies à médiation corporelle : la relaxation, dont il existe diverses variantes, vise à recréer des sensations corporelles positives, à améliorer le contrôle de l'anxiété et des émotions.

3. un atelier d'Activités Physiques et Nature (A.P.N.) est spécialement animé à votre intention.

Se sentir mieux physiquement et psychologiquement sont liés.

C. Les traitements médicamenteux

Pour votre problème d'alcool, les traitements médicamenteux ne sont pas systématiquement nécessaires. Les médicaments peuvent constituer une aide très appréciable, spécialement à la période du sevrage. Toutefois nous pensons qu'ils ne sont pas l'essentiel. Parfois même, ils peuvent gêner le processus psychothérapeutique notamment lorsque le patient a surestimé leur pouvoir, et d'une certaine manière, s'est désintéressé de son action à lui, laissant au médicament "tout le travail".

Les anciennes cures de Feldman sont totalement exclues, de même que les cures d'aversion à l'apomorphine. Le traitement "d'interdiction" au disulfirame (Espéral) peut dans certains cas être proposé, jamais imposé.

En revanche, nous utilisons régulièrement les cures dites de Champeau. C'est une technique qui vise à obtenir des sensations de détente, de bien-être et de soif, apaisée par une boisson agréable non alcoolique, créant ainsi une connotation positive de cette boisson alternative.

D. D'autres activités participent au processus thérapeutique

1. réunions dites "institutionnelles" : plusieurs réunions regroupant les soignants et les soignés rythment votre séjour.

a. la "Réunion d'Accueil" du jeudi matin qui suit votre arrivée.

Il est procédé à un rappel des principes généraux de la cure. L'équipe répond aux questions que soulèvent les entrants. Après la réunion, engagement de chacun dans un contrat thérapeutique signé. Nous en rappelons les nécessités :

- abstinence alcoolique tout au long de la cure
- pas d'usage de drogue(s)
- pas d'usage de médicaments non prescrits
- respect du traitement médicamenteux prescrit (lorsqu'il y en a un)
- interdiction de tout passage à l'acte agressif
- interdiction des relations amoureuses dans l'établissement
- obligation de participer à toutes les activités thérapeutiques
- respect de l'organisation des sorties et des visites.

Ce contrat engage aussi l'équipe (voir **réglement intérieur et conditions de séjour**).

b. la "Grande Réunion du jeudi" après-midi. Lorsque deux groupes de patients sont en cure (avec 14 jours de décalage dans la date de début de la cure), les nouveaux curistes entrent symboliquement dans la cure, "accueillis" par les curistes plus avancés.

Dans un premier temps : on analyse les éventuelles tensions entre patients ou entre soignants et soignés, ainsi que les questions dites "matérielles".

Dans un deuxième temps : les patients en troisième semaine sont invités à prendre la parole. Leur témoignage, préparé, aborde le processus de changement que vit le curiste ; avec ses mots, ses formulations à lui, fait surgir des remarques, des commentaires, affirme des différences personnelles.

c. les réunions avec les associations d'entraide pour personnes alcooliques :

Sont organisées, à votre intention, des rencontres avec plusieurs de ces associations. Elles rendent d'immenses services à nombre de malades alcooliques. Chacune a sa sensibilité, sa philosophie, son style. Votre ouverture d'esprit est sollicitée. Nous pensons qu'il est très important que vous puissiez les connaître à l'occasion de votre séjour. Ces réunions ont souvent lieu le soir.

En dehors des différents types de réunions sus-décrites, les soignants ont leurs propres réunions de travail.

2. Le "Bar à Eau"

C'est un "véritable" bar, à ceci près qu'il n'y a pas d'alcool. Il constitue un atelier thérapeutique. Vous pourrez y expérimenter concrètement une convivialité sans le média alcool. De plus, nous pensons que vous devez découvrir ou re-découvrir pendant votre séjour, nombre de goûts inconnus ou oubliés. La recherche de plaisirs nouveaux est un des éléments du succès durable. Nous vous invitons à rechercher *vos éventuelle boisson alternative*. Le « Bar à Eau » est ouvert à certaines heures seulement. Les consommations ont un coût symbolique de **0.30 €**

3. L'atelier diététique

Une diététicienne vous donnera toutes les informations nécessaires dans ce domaine. Vous serez sollicité pour participer à l'organisation, une fois pendant votre séjour, d'un *"repas à caractère festif"*.

4. L'atelier d'esthétique

Il vise à favoriser la reprise de confiance en soi, en s'intéressant à l'image que l'on s'offre et que l'on offre. La recherche du beau étant aussi un plaisir. Cet atelier n'est pas systématique. Il est ouvert à certaines heures, uniquement sur prescription médicale individualisée. Il est animé par une infirmière compétente dans ce domaine.

5. Le journal Personnel

Un cahier vous sera remis à votre arrivée. Son contenu vous sera personnel. Vous êtes très vivement encouragé à y porter, chaque jour, vos impressions, émotions, questions, doutes, espoirs, et d'une manière générale tout ce qui vous paraît important dans l'expérience que vous vivez. Ce journal est à vous et part avec vous à la fin de votre séjour. Il est un important instrument pour que votre cure soit plus efficace maintenant et plus tard. Dans l'avenir, il vous aidera à combattre le risque de réalcoolisation, spécialement dans les moments de fragilisation.

6. Utilisation de projections vidéo

Au cours de certaines réunions, il pourra être fait usage de documents vidéo, afin par exemple, d'illustrer ou d'approfondir une discussion.

E. La place de votre famille

Elle est souvent importante. Dans certains cas, nous demanderons par exemple à votre conjoint ou à un proche, de participer à des réunions d'information sur la maladie alcoolique, spécialement organisées à son intention, pendant que vous êtes en cure, ou même avant ou après. Lorsque la famille ne peut pas se déplacer, des entretiens téléphoniques peuvent être organisés.

Il arrive aussi que dans une famille, tout le monde souffre et personne ne sache vraiment comment en sortir. Dans certains cas, des propositions d'évaluation familiale ou de « thérapie familiale » peuvent être faites.

F. La place de votre médecin personnel, assistant(e) social(e), ou de tout autre professionnel qui vous a aidé auparavant

Dans certains cas, il peut lui être proposé de venir participer à une réunion de travail de notre équipe, afin de réfléchir aux meilleures manières possibles de vous apporter une aide pour le présent et le futur. Il faut savoir que tout n'est généralement pas définitivement réglé en 28 jours de cure. Assez souvent, un soutien psychologique sous une forme ou une autre est utile par la suite.

LE DÉROULEMENT DE LA CURE

La première semaine est surtout consacrée à la restauration du corps, et , le cas échéant au traitement des troubles liés au sevrage.

Un bilan sanguin est pratiqué à l'admission, sorte de photographie de l'état des éventuelles lésions en cours dans votre corps. Un autre bilan est pratiqué peu avant la sortie afin que vous partiez informé sur l'évolution de votre santé physique.

Si nécessaire, un traitement adapté à votre sevrage vous sera administré pendant la première partie de votre cure.

Tant à la première semaine qu'aux trois restantes, notre équipe accorde une place importante à la récupération d'un bon équilibre physique. Il s'agit de "réhabiter avec plaisir son propre corps". Celui-ci a longtemps été source de souffrances, il peut devenir source de satisfactions et contribuer ainsi à un bon équilibre psychologique.

Au cours des deuxième, troisième et quatrième semaines est mis en place l'ensemble du dispositif de soins précédemment décrit.

Les piqûres de Champeau ont habituellement lieu le matin, quotidiennement pendant les dix premiers jours. Elles sont ensuite espacées (trois par semaine).

Le programme des diverses activités est affiché : vous devez le consulter.

Le bar à eau est en général ouvert de 17 heures à 18 heures.

En fin d'après-midi, de 18 heures 30 à 19 heures, un temps d'isolement dans votre chambre et de silence est aménagé. C'est un moment important de l'institution. Chaque curiste est invité à regagner sa chambre, seul. Ce temps peut être mis à profit, soit pour reprendre des exercices de relaxation, soit pour écrire son journal personnel, soit pour la réflexion, soit pour la simple détente dans la tranquillité.

Toutes ces réunions, ces activités, laissent place à de larges temps de rencontre et d'échanges informels, d'isolement personnel ou de promenades à plusieurs, qui peuvent être nécessaires à chacun.

A l'approche de la sortie, une réflexion sera portée sur l'après-cure et des propositions de suivi peuvent vous être faites.

En conclusion

L'ensemble des changements que vous avez vus se produire en vous ont eu lieu dans un cadre particulier : celui d'un centre de soins spécialisé en alcoologie-addictologie.

A votre sortie, il reste l'essentiel : les mettre en œuvre durablement dans votre cadre de vie habituel. Il est souvent bon de se faire aider.

Sans être systématiques, les rechutes existent. Le savoir conduit à mieux les éviter ou mieux les gérer afin de les dépasser le plus rapidement possible. Si cela se produisait (il n'y a pas de honte à cela), nous pourrions chercher avec vous un moyen pour vous aider, passant ou non par une hospitalisation.

N'hésitez pas alors à prendre contact. Nous répondrons de notre mieux à vos interrogations.

Liste nominative
de l'équipe du D.I.S.P.P.A.A.

M. Le Docteur Emmanuel PALOMINO	Psychiatre – Alcoologue - Addictologue Praticien Hospitalier
Mme Pascale LAVOIS-RIVIÈRE Mlle Wenda FRANJOUX	Psychologue Clinicienne Psychologue Clinicienne
M. Gérard COCHEFERT	Cadre Supérieur de Santé
M. Jean-Marie DUSSAULD	Cadre de Santé
Mme Muriel BONDON Mme Nadège COURGEAU M. Jérôme DAURIAC Mme Lydia ERB Mme Sylvette DIANA Mme Nathalie LE NADAN Mme Claudine MOREAU M. Frédéric PAVIE Mme Catherine PHILIPPE M. Jean-Pierre ROBIN	Infirmier(e)s spécialisés en Alcoologie et Addictologie
Mme Sandrine QUANTIN-IRIART	Assistante de Service Social
Mme Nadine MARCHIOTTO-GAGEY	Secrétaire médicale
Mme Véronique ABIBON Mme Nathalie BLAS Mme Barbara OUVARD	Agent des Services Hospitaliers Agent des Services Hospitaliers Agent des Services Hospitaliers
<u>Intervenant Associé :</u>	
Mme Brigitte CAZENAVE	Diététicienne

DISPPAA

Département d'Information et de Soins
aux **P**ersonnes ayant un **P**roblème
avec l'**A**lcool ou autres **A**ddictions

Centre Hospitalier - Domaine des Fossés
BP 109 - 17503 JONZAC Cedex
Tél. 05 46 48 54 72 ou 05 46 48 54 90
Fax. 05 46 48 54 75

Docteur Emmanuel PALOMINO
Psychiatre - Alcoologue – Addictologue Praticien
Hospitalier

Mai 2012

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

et

CONDITIONS de SÉJOUR

à lire très attentivement

Vous entrez un mercredi pour une cure qui va durer 28 jours, dans un lieu où existent des moments de réflexion et de méditation, mais aussi beaucoup de moments de vie collective.

Le règlement intérieur à l'établissement permet, au travers d'un certain nombre de règles, d'aménager de grands espaces de liberté et surtout, de ne pas perdre de vue l'objectif essentiel qui est de se soigner.

La liste de ce qui y est autorisé dans l'établissement pendant vos 4 semaines de cure serait trop longue.

Aussi, seront plutôt énumérées les INTERDICTIONS :

- utilisation ou détention de substances alcooliques
- utilisation ou détention de substances psycho-actives en général, licites ou illicites (drogues)
- utilisation ou détention de médicaments psychotropes non prescrits, ou de tout autre médicament sans l'accord préalable du médecin
- utilisation ou détention de boissons dites « énergisantes »
- violences physiques
- relations amoureuses / sexuelles entre curistes

L'utilisation ou la détention de substances alcooliques sous quelque forme que ce soit, n'est pas autorisée puisque le fondement même de la cure est d'expérimenter l'abstinence à l'alcool. Cela pourrait aussi perturber la thérapie des autres patients.

La détention ou l'utilisation de drogues (licites ou illicites), ou de médicaments non prescrits, n'est pas autorisée.

A l'admission, un inventaire de vos effets personnels sera pratiqué. On vous demandera de déposer eau de toilette, parfum, déodorant, qui contiennent souvent de l'alcool. Ce sera aussi le moment de remettre tous vos médicaments, et le cas échéant, les drogues que vous auriez encore avec vous.

Par la suite, et à n'importe quel moment de votre séjour, des contrôles alcoolométriques, des contrôles sanguins ou urinaires, à la recherche de médicaments ou de drogues, peuvent être pratiqués par l'équipe soignante : s'y soumettre fait partie du contrat thérapeutique. Les refuser expose à l'éviction.

La violence physique ne peut être admise : elle court-circuite la parole. Or, le temps de la cure est précisément celui de la parole et de l'écoute réciproque, de la réflexion et de la prise de distance.

D'une manière générale, le **respect** de chacun vous est dû. Inversement, vous devez aussi respecter les autres, curistes ou membres du personnel (dans la maladie alcoolique, il est fréquent qu'on ne se respecte plus et que l'on respecte peu les autres).

Les relations amoureuses entre curistes ne sont pas autorisées. En effet, celles-ci impliquent l'individu de manière très forte. Il reste alors peu d'énergie psychique pour ce qui est essentiel : se soigner.

L'ORGANISATION DES SORTIES

Pour favoriser votre suivi médical, garant de votre sécurité et de votre santé au moment du sevrage, les 5 premiers jours vous êtes tenu de rester dans le pavillon (mais vous avez accès à un jardin).

Puis, la semaine suivante (du 6° au 12° jour) vous pouvez sortir dans tout le parc de l'établissement.

Par la suite, à partir du 13° jour, vous pourrez sortir hors de l'établissement : bien sûr les sorties ont lieu en dehors du programme de soins, **après autorisation de l'équipe soignante**, et se font **obligatoirement en groupe de 3 personnes minimum**.

LES SORTIES DANS VOTRE FAMILLE OU VOTRE CADRE DE VIE HABITUEL, sont possibles (et vivement recommandées) le 3° dimanche de 9h à 18h et le week-end précédent votre départ, du samedi 9h au dimanche 18h.

LES VISITES ne sont pas autorisées les 10 premiers jours de votre cure. Par la suite, le 2° dimanche, elles peuvent avoir lieu de 10h30 à 12h et de 13h30 à 18h. Afin de ne pas troubler le repos des autres, les pensionnaires ne sont pas autorisés à recevoir dans leur chambre. Les familles n'auront pas la possibilité de prendre leur repas dans le service au cours de leur visite. **Il vous revient d'informer clairement vos proches de l'ensemble de ces modalités.**

LES HORAIRES DE REPAS

7h30 - 8h : Petit Déjeuner

12h - 13h : Déjeuner

19h - 20h : Dîner

De 18h30 à 19h : temps de silence et d'isolement personnel obligatoire.

A 22h, fin de toutes les activités afin qu'à 23h le silence permette à chacun le meilleur repos jusqu'au lendemain.

LE COURRIER : L'arrivée, ainsi que la levée du courrier ont lieu en milieu de matinée. Pensez à vous munir de papier à lettre, enveloppes et timbres au moins pour les premiers jours.

LES APPELS TELEPHONIQUES : Sur le poste professionnel, les appels extérieurs ne vous seront pas passés, mais les messages sont bien sûr transmis. Votre autonomie est sollicitée, et une cabine téléphonique à carte (le numéro de cette cabine vous sera communiqué ultérieurement) est à votre disposition dans le pavillon, pour vous permettre d'appeler ou d'être appelé par vos correspondants, dans la journée en dehors des heures de soins et le soir jusqu'à 23h (l'hôpital ne vend pas de cartes téléphoniques).

LE TELEPHONE MOBILE n'est pas autorisé. Nous vous recommandons de le laisser à votre domicile (si vous le portez, il sera déposé au coffre de l'hôpital pour la durée de votre séjour). Le cas échéant, pensez à noter les numéros et adresses de vos correspondants qui figurent sur votre répertoire.

LOISIRS : Une bibliothèque est à votre disposition, ainsi que différents jeux de société, une table de ping-pong, une chaîne hi-fi, etc...

Intentionnellement, il n'y a pas de télévision dans notre centre. Les téléviseurs personnels, les appareils vidéo en tout genre y compris certains MP3 ou MP4, les jeux vidéo, les ordinateurs portables, ne sont pas autorisés. En revanche, vous pouvez apporter une radio ou un lecteur audio personnel.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES ne sont pas autorisés dans le service.

VOTRE VEHICULE PERSONNEL : son usage n'est pas autorisé pendant votre séjour. Nous vous recommandons de venir en train ou de vous faire accompagner. Dans le cas où vous arriveriez avec votre véhicule, les clés seront déposées à l'accueil et vous seront restituées au moment des permissions de week-end et à la fin de votre séjour.

LA QUESTION DU TABAC : la Loi interdit que l'on fume dans les hôpitaux, y compris dans leur enceinte. Par tolérance, vous pouvez fumer à l'extérieur du pavillon, dans les moments où le programme des activités le permet. **Ces lois d'hygiène et de sécurité sont très strictes. Leur non respect nous mettrait dans l'obligation de mettre fin immédiatement à votre cure.**

Le cas échéant, pensez à vous munir d'une quantité suffisante de tabac pour les premiers jours.

Si vous souhaitez profiter de votre passage à l'hôpital pour tenter un sevrage du tabac, une aide peut vous être apportée.

PRODUITS ALIMENTAIRES : le respect des mesures d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les hôpitaux, ne vous permettra pas d'apporter des produits alimentaires dans le service (y compris les jus de fruits), ni au moment de votre admission, ni pendant toute la durée de votre séjour.

ARGENT ET OBJETS DE VALEUR : nous vous conseillons de ne pas emporter des sommes d'argent importantes ou des objets de valeur. Sinon, nous recommandons que vous les déposiez à l'accueil (bureau des entrées) lors de votre arrivée, l'établissement ne pouvant être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. Ils seront déposés dans le coffre de l'administration et un reçu vous sera donné.

TENUE VESTIMENTAIRE, LINGE, PROPRETÉ : Nous vous demandons d'apporter votre linge et vos affaires de toilette personnels (les draps étant fournis). Nous recommandons une tenue et des chaussures de sport (genre tennis), ainsi que des chaussures d'intérieur. Dans l'intérêt de tous, veillez à ce que votre hygiène et tenue vestimentaire soient toujours correctes.

Nous vous demandons également de ne pas laver de linge dans votre lavabo. Une buanderie avec machine à laver, table et fer à repasser est à votre disposition. La lessive vous sera fournie.

Afin de ne pas être trop décalé par rapport à la « vraie vie » et de favoriser votre autonomie, un minimum de participation à la tenue de votre chambre et aux tâches collectives vous sera demandé.

LES MEDICAMENTS : Si vous avez un traitement en cours, il vous est conseillé de le porter avec vous. Dans tous les cas, vous devez remettre à votre entrée au personnel soignant l'ensemble des médicaments en votre possession. Tous les médicaments (ou leurs équivalents) qui vous sont nécessaires vous seront ensuite fournis pendant votre séjour.

EN CONCLUSION

L'ensemble de ces obligations vise à permettre l'expression de sa propre liberté, qui s'arrête là où commence celle des autres. Mais aussi de rechercher les meilleures conditions pour l'objectif essentiel : se soigner. Dans cette optique, **toutes les activités thérapeutiques ont un caractère obligatoire. Elles font la base de votre cure.**

Le respect du règlement intérieur et des conditions de séjour est, en lui-même, un élément important de la thérapie. Pour notre équipe, son non respect montre que vous n'êtes pas prêt pour commencer le processus de changement sur vous-même, indispensable à votre rétablissement.

Le non respect du règlement intérieur et des conditions de séjour signifie que vous avez rompu le contrat de soins, et donc que l'équipe a la possibilité de mettre fin, avec ou sans délai, à la cure.

D . I . S . P . P . A . A

Département d'Information et de Soins
aux Personnes ayant un Problème
avec l'Alcool ou autres Addictions

Centre Hospitalier - Domaine des Fossés
BP 109 - 17503 JONZAC Cedex
Tél. 05 46 48 54 72 ou 05 46 48 54 90
Fax. 05 46 48 54 75

Décembre 2011

CONTRAT DE SOINS

**ENTRE UNE PERSONNE MALADE DE L'ALCOOL
ET L'EQUIPE SOIGNANTE DU D.I.S.P.P.A.A.
POUR UNE CURE AVEC HOSPITALISATION DE 28 JOURS**

Je m'engage à participer activement à l'ensemble des soins dispensés et à respecter le règlement intérieur et les conditions de séjour.

De son côté, l'équipe du D.I.S.P.P.A.A. qui a pleinement conscience combien il est difficile de vivre la rupture avec la dépendance à l'alcool, s'engage à tout mettre en œuvre pour rendre cette rupture la plus douce possible sur le plan physique, puis pour que la réflexion portée soit la plus constructive possible pour préparer l'avenir.

à JONZAC, le

Le curiste,

Pour l'équipe du D.I.S.P.P.A.A.